



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

Généralités :

Ce document définit les exigences générales Qualité de Société Nouvelle DEXA-DECOS (SNDD) imposées à ses fournisseurs et ses sous-traitants. Ce document s'appuie sur la norme EN 9100 et prend en compte les spécificités relatives à l'activité de décolletage.

Ce document est contractuel. Il est applicable par le fournisseur à partir de son acceptation.

Le non-respect de ces exigences est susceptible de remettre en cause les relations commerciales entre SNDD et son fournisseur.

Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord écrit entre SNDD et le fournisseur.

Exigences générales :

Toutes les offres de prix doivent être retournées dans les délais demandés.

Le fournisseur doit analyser et évaluer toutes les exigences de SNDD qu'elles soient explicites ou implicites.

La société consultée s'engage à garder confidentielles toutes les informations reçues de SNDD.

Les fournisseurs consultés par SNDD doivent prendre en compte les exigences suivantes dans l'établissement de leurs offres.

Ce document ne constitue pas une limitation aux règles et aux normes visées ou aux exigences légales.

Il détermine les exigences à respecter en standard et en l'absence d'autres exigences spécifiques complémentaires.

Il fait référence aux exigences de la norme IATF 16949, EN 9100 et précise pour une partie d'entre elles les points à respecter pour être fournisseur de SNDD.

Sécurité - Environnement

Le fournisseur s'engage à respecter :

- Les normes en vigueur concernant la limitation d'emploi ou l'interdiction de certaines substances dangereuses (sauf spécifications particulières) ;
- Les réglementations sécurité et environnementales en vigueur.
- D'étudier toute demande de SNDD faisant suite à un accident ou un risque grave ayant mis en danger un personnel SNDD, si l'origine du risque est liée au produit du fournisseur, à son conditionnement, son stockage, ...



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- De réduire l'empreinte environnementale sur le cycle de vie des produits (réduire les consommations d'énergie et des ressources naturelles ainsi que les émissions de gaz à effet de serre ; augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables ; privilégier les matériaux et conditionnements recyclable ; éviter les déchets dangereux ; privilégier le recyclage à la destruction des déchets.

Les produits livrés à l'entreprise SNDD doivent-être conformes aux directives :

- 2000/53/CE Relative aux véhicules hors d'usage.
- 2002/95/CE Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.
- La réglementation Européenne REACH concernant l'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques.

La conformité doit-être mentionnée sur les certificats matière et/ou certificats de conformité.

Ce document est applicable aux fournisseurs et sous-traitants qui délivrent ou interviennent dans la réalisation des produits pour SNND ;

Les fournisseurs d'outillages spécifiques ;

Les fournisseurs d'instruments de mesure et contrôle ;

Les prestataires de service, laboratoires d'essais analyse et tests divers ;

Les organismes de formation pour l'obtention d'une certification ou d'une qualification requise ;

Fournisseurs de consommables pour test, essais, qualification (ex : munitions...).

Le présent document est contractuel.

Il est applicable par le fournisseur, à partir de son acceptation, pour toute étude, fabrication et fourniture éventuelle, qu'il réaliserait pour SNDD.

Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord écrit entre la société SNDD et le fournisseur.

DEFINITIONS & ABREVIATIONS

Fourniture	Article, travail à façon, matière, et d'une manière générale prestation faisant l'objet d'une commande d'achats.
Fournisseur	Personne physique ou morale titulaire d'un contrat et/ou d'un marché, et/ou d'une commande qu'elle a acceptée, qui l'engage vis-à-vis de son client, à exécuter les prestations qui y sont définies (le terme général de « fournisseur » utilisé dans le présent document se limite aux sous-traitants et aux fabricants).
ISO 9001	La norme ISO 9001 fait partie de la série des normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de la qualité, elle donne les exigences



**EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX
FOURNISSEURS**

FICHE N° 58.1
INDICE : A

	organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
IATF 16949	L'IATF 16949 est la norme concernant la <i>démarche Qualité</i> dans l'industrie automobile. Elle a été élaborée par l'IATF (International Automotive Task Force), l'ISO l'ayant validé et publié sous forme de spécification technique (TS).
A.M.D.E.C.	L'Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité (AMDEC) est un outil d'analyse des modes, des effets et de la criticité (gravité) des défaillances.
E.I.	Echantillons Initiaux. Premières pièces réalisées en des conditions "série".
F.N.C.	Notification de Non-Conformité.
REACH	L'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques — en anglais : <i>Registration, evaluation and authorization of chemicals (REACH)</i> — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006, qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne.
RoHS	La directive européenne RoHS (2002/95/CE) vise à limiter l'utilisation des substances dangereuses. RoHS signifie <i>Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment</i> , c'est-à-dire « restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ».
8D	8D est le raccourci anglais pour 8 DO (8 actions à réaliser). Le 8D est une démarche Qualité qui permet d'éradiquer un problème au sein d'une entreprise ou organisation.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

Organisation Qualité

ORGANISATION QUALITE

En référence à sa politique, SNDD demande à ses fournisseurs leur engagement et leur soutien constant pour l'atteinte des objectifs de Qualité, de Coûts et de respect des Délais.

Dans ce cadre, une priorité pourra être donnée aux fournisseurs disposant d'une organisation qualité certifiée suivant la norme ISO 9001 et/ou IATF16949, EN 9100 pour le secteur aéronautique selon la nature de la prestation.

Une copie des certificats qualité doit accompagner l'offre de prix lorsqu'il s'agit d'une première consultation. Toute modification de statut devra nous être communiquée (retrait ou abandon de la certification).

Le fournisseur doit établir, et maintenir un système qualité adapté au type d'activité de la société, et aux produits ou services proposés sur le marché, et cela afin de donner à SNDD la pleine confiance en ce que les dits produits ou services satisferont aux exigences relatives à la qualité.

Le système qualité du fournisseur doit être documenté (manuel qualité, procédure qualité ...).

Le manuel qualité et ses mises à jour successives, doivent pouvoir être diffusés sur demande à SNDD.

En fonction de la fourniture commandée, SNDD peut spécifier sur la commande :

« Système qualité requis : ISO 9001 » (exemple).

Cas particulier des laboratoires externes :

Les laboratoires externes réalisant pour SNDD des prestations de métrologie, de contrôle et d'étalonnage **doivent être accrédité selon la norme ISO/CEI 17025** ou un équivalent national.

Planification :

Le fournisseur doit :

- Fixer chaque année des objectifs qualité en amélioration par rapport à l'année précédente ;
- Désigner un responsable qualité produit et communiquer ses coordonnées à SNDD.

Ethique

- Respecter les lois.
- Promouvoir les droits humains et l'égalité des chances pour les employés à tous les niveaux.
- Prévention des dommages pour la santé.
- Formation des employés.
- Droits des salariés.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- Aucun harcèlement ou discrimination (origine ethnique, couleur de peau, sexe, religion, nationalité, orientation sexuelle, origine sociale ou opinion politique).
- Pas de travail forcé.
- Ne pas recourir au travail des enfants.
- Rémunération et avantages sociaux respectent les minimums légaux et assurent un niveau de vie correct.
- Exercer honnêtement et équitablement les activités (corruption, cadeaux personnels, conflits d'intérêt et pratiques anti-compétitives prohibées).
- L'achat de marchandises en provenance de productions illicites est interdit.
- Adhésion à la politique « Global Working Conditions » de l'AIAG recommandée.

Représentant du client - Responsable Qualité produit

Désigner un responsable qualité produit et communiquer ses coordonnées à SNDD.

Développement du système de management de la qualité des fournisseurs

Sélectionner des fournisseurs au minimum certifiés ISO 9001.

Les inciter à se conformer et se certifier ISO/TS 16949 et EN 9100.

S'assurer de leur respect des exigences réglementaires.

PLAN D'URGENCE

Plan de sécurisation

Le fournisseur doit :

Formaliser, mettre à jour régulièrement (au moins annuellement) et communiquer à SNDD sur demande un plan d'urgence incluant au minimum les risques de rupture de livraison suivants : panne outillage ou machine, incident qualité, grève, incendie, catastrophe naturelle, panne informatique, coupure d'énergie, manque de personnel, problème approvisionnement fournisseur.

Fournir les coordonnées de l'interlocuteur à contacter en cas d'urgence.

Prendre les mesures nécessaires pour assurer les livraisons.

Informier immédiatement SNDD en cas de risque de non-livraison dans les délais.

Respect des exigences légales et réglementaires

Le fournisseur doit connaître et respecter les exigences légales et réglementaires en vigueur auxquelles



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

ses activités sont soumises, notamment en ce qui concerne l'utilisation des substances à usages interdits ou soumis à restrictions

EVALUATION ET QUALIFICATION DES FOURNISSEURS.

Questionnaire Qualité Fournisseur

Le questionnaire permet de situer le fournisseur dans un périmètre industriel et qualité.

Il est envoyé au fournisseur par le Service Achats dans le cadre d'une prospection initiale, ou bien pour actualiser nos informations.

Le questionnaire général renseigné doit être retourné dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de réception, au Service Achats.

Audit Qualité

Les audits qualité sont conduits par le Département Qualité de SNDD à l'occasion de l'évaluation d'un nouveau fournisseur, du suivi d'un fournisseur qualifié, ou encore dans le cadre de la résolution d'un problème de fond chez un fournisseur.

Les audits peuvent être de deux ordres :

- Les audits système.
- Les audits processus.

Les visites ou audits sont planifiés d'un commun accord, et en laissant le temps nécessaire au fournisseur pour réunir les personnels compétents.

Elles ont pour but :

- De résoudre un litige,
- D'évaluer sous forme d'audit, un produit, un processus ou le système qualité.

Dans tous les cas un rapport d'audit est rédigé par le Responsable de l'audit et est diffusé au fournisseur. Les écarts ou anomalies constatés pendant l'audit font l'objet de demandes d'actions correctives annexées au rapport d'audit. Le fournisseur doit retourner les réponses aux actions demandées, avec leur délai d'application, au Responsable Qualité de SNDD.

Ces solutions sont examinées à réception des réponses, et à échéance des délais prescrits, vérifiées par enquête ou audit.

ENREGISTREMENTS QUALITE.

Le fournisseur doit maintenir une gestion efficace et ordonnée de tous les documents propres à son système qualité.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

Le système de traçabilité en place doit permettre de présenter sur demande tous les enregistrements qualité prévus au plan de surveillance et apportant la preuve de la conformité du produit livré.

L'archivage des données se fera selon la procédure de gestion documentaire du fournisseur pour une durée de 30 ans, sauf informations spécifiques.

QUALIFICATION DES PRODUITS & DES PROCESSUS

Dans le cadre de l'agrément d'un nouveau fournisseur, ou pour la réalisation d'un article nouveau chez un fournisseur déjà qualifié, SNDD peut émettre une commande d'échantillons initiaux (E.I.) : exemple Dossier PPAP ou FAI.

La présentation d'EI peut être notamment demandée dans les cas suivants :

- Produit nouveau.
- Produit modifié suite à un nouvel indice changement significatif du processus de fabrication.
- Changement d'unité de production chez le fournisseur.
- Modification de la gestion de configuration.

Dans ce cas, cela est spécifié sur la commande, et le fournisseur doit joindre à la livraison, un rapport de contrôle avec les relevés de mesures et d'essais justifiant la conformité de la fourniture par rapport aux spécifications de la commande, et cela sur un échantillonnage d'articles.

Dans le cadre des marchés automobiles et aéronautiques, des exigences complémentaires sont spécifiées au fournisseur concerné et consignées dans un document fourni lors de la demande d'E.I.

Le personnel effectuant un travail qui a une incidence sur la qualité de nos produits doit être compétent sur la base de la formation initiale et professionnelle, du savoir-faire et de l'expérience.

Lorsque cela est exigé, notamment pour les procédés dits spéciaux, le personnel doit être qualifié pour réaliser l'opération commandée.

Les preuves de qualification du personnel et de validation de procédés doivent être fournies sur simple demande.

SNDD peut demander lui fournir un dossier d'E.I.

Le dossier de présentations E.I. peut comporter tout ou partie des documents suivants :

- Synoptique du processus de production. *Process Flow Diagrams*
- Plan de surveillance (ou de contrôle). *Production Control Plan*
- Analyse des modes de défaillance (AMDEC) *Process FMEA*
- Analyse R&R des moyens de mesure. *Measurement System Analysis*



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- Certificat matière et/ou de traitement de surface *Test result*
- Rapport métrologique *Dimensional Results*
- Capabilités initiales sur les caractéristiques critiques *Initial Process Studies*
- Rapport IMDS *I.M.D.S. data sheet*
- Rapport FAI.

LIVRAISON DES PRODUITS

REVUE DE CONTRAT.

Le fournisseur doit respecter, à réception d'une commande SNDD, les engagements commerciaux transmis au préalable.

Le fournisseur s'engage à respecter les conditions générales d'achat de la société SNDD transmises au préalable ou jointe à la commande.

Toutes les différences entre les exigences de l'offre, celles de la commande, ou des documents fournis par la société SNDD doivent faire l'objet d'une solution écrite et acceptée par SNDD avant tout enregistrement par le fournisseur.

RESPECT DES DELAIS

Le fournisseur s'engage à respecter les délais ainsi que les cadencements spécifiques à la commande.

Le Fournisseur s'engage à prévenir SNDD immédiatement de tout évènement susceptible d'entraîner un retard de livraison, par rapport au délai mentionné sur la commande.

Les délais de livraison stipulés sur nos commandes s'entendent pour marchandises rendues à destination.

En cas de retard et après mise en demeure, nous nous réservons le droit :

- De réduire ou d'annuler la commande, sous réserve d'indemnités en cas de préjudice.
- D'exiger l'envoi en transport express aux frais du Fournisseur.

Les délais indiqués par nos soins ne doivent être ni avancés ni reculés sans notre accord.

ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE

Pour toutes les commandes de SNDD, le fournisseur s'engage à envoyer systématiquement un accusé de réception de commande directement à l'acheteur dont les coordonnées sont indiquées sur la commande sous 48 heures. Passé ce délai, la commande sera considérée acceptée dans son intégralité.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

RESPONSABILITE FOURNISSEUR

Le fournisseur est responsable vis-à-vis de SNDD de la qualité de sa prestation, sa fourniture et de leur conformité par rapport à l'expression du besoin spécifié sur la commande.

Le Fournisseur s'interdit de céder sa commande, d'en sous-traiter l'exécution, d'en faire apport dans un groupement ou société, sans l'accord préalable écrit de SNDD.

Même après cet accord, il demeure responsable vis-à-vis de SNDD de la complète exécution de la commande. A cet effet, le fournisseur est responsable et garant du suivi de ses sous-traitants et fournisseurs, que ces derniers soient de son choix ou imposés par le client.

Le fournisseur s'engage à :

- Signaler toutes modifications de structure importante au sein de son organisation, en particulier industrielle et qualité (ex. : changement de site de production, changement du process, évolution technique et technologique).
- Garder la confidentialité des dossiers qui lui sont confiés.
- Ne pas changer de sous-traitant ou fournisseur imposé sans l'accord préalable de SNDD.
- Répercuter les exigences de SNDD vers ses propres sous-traitants.

MODIFICATION DU PRODUIT / DE LA FOURNITURE

Le fournisseur ne doit pas apporter de modification à la définition technique de la fourniture sans en avoir au préalable informé officiellement SNDD, et obtenu l'accord formel.

Cette exigence s'applique systématiquement aux fournitures de définition SNDD.

En cas de produits dits « catalogues » et si la modification entraîne un changement de référence ou risque d'affecter les performances, la durée de vie, la fiabilité ou l'interchangeabilité des produits fabriqués, le fournisseur s'engage à informer SNDD.

Le fournisseur mentionnera les raisons de l'évolution, ainsi que les impacts éventuels sur les coûts, stock, encours, les délais de livraison, et la qualité.

Sauf exception négociée, de nouveaux échantillons initiaux avec un dossier d'assurance qualité sont présentés pour validation.

Après décision, la réponse est transmise au fournisseur par le Service Achats de SNDD.

Les premières livraisons après une modification/évolution doivent être repérées.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

LABORATOIRES DE METROLOGIE

La qualification de ce type de laboratoires est constituée des éléments suivants :

- Les preuves de la certification ISO17025 au travers d'une accréditation tierce partie, dont le scope couvre les dispositifs calibrés/ étalonnés utilisés pour SNDD.
- Les preuves du raccordement de leurs étalons au système international.

Le prestataire en étalonnage doit assurer l'identification et la gestion des produits fournis et prendre les mesures nécessaires pour éviter toutes altérations de la qualité pendant le stockage de matériel de mesure et contrôle. Dans le cas de perte, vol, détérioration ou endommagement, le fournisseur doit être en mesure d'assurer le remboursement à neuf des fournitures SNDD.

Tous produits perdus ou endommagés doivent être signalés au Service Achats de SNDD

CONDITIONNEMENT, IDENTIFICATION ET TRACABILITE

Les documents, les données numériques, les enregistrements relatifs aux commandes SNDD doivent être tenus à jour et conservés, pour démontrer la conformité aux exigences spécifiées et la mise en œuvre réelle du Système Qualité du Fournisseur.

En pratique SNDD impose :

- Une durée minimale d'archivage de 30 ans.
- Ces enregistrements seront lisibles, stockés et conservés de façon à être facilement retrouvés, dans des installations qui offrent un environnement approprié pour éviter les détériorations et les pertes.
- Un archivage (informatique ou papier) des documents papier.
- Un backup informatique délocalisé des bâtiments ou sont les données et enregistrements papier et/ou informatique.

Le fournisseur doit pouvoir fournir les documents, les données numériques, les enregistrements relatifs aux commandes SNDD sur simple demande de SNDD dans un délai de 2 jours ouvrables maximum.

Les produits doivent être conditionnés de telle manière à préserver leur conformité pendant les manutentions, stockage et transports.

Tous les conditionnements doivent être identifiés avec une étiquette portant au minimum les données suivantes :

- Nom du fournisseur,
- Référence article SNDD,
- N° de lot du fournisseur,



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- Quantité de pièces (unités de gestion du client : mètres, kilogrammes ...),
- Date de fabrication (jour-mois-année) (facultatif).

Pour les produits SNDD envoyés en sous-traitance et comportant une étiquette d'identification et de traçabilité SNDD, le fournisseur doit conserver cette étiquette sur l'unité de conditionnement de chaque lot.

Chaque livraison doit être parfaitement identifiée et accompagnée des documents qualité demandés.

Livraison de fournitures à durée de vie limitée :

Pour ce type de produit, la durée de vie ou la date de péremption, et la date de fabrication devront être clairement identifiés sur les conditionnements.

DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Les documents à produire avec la fourniture sont spécifiés à la commande.

Le bordereau de livraison, et les documents d'accompagnement doivent être mis dans une enveloppe transparente collée en évidence sur l'emballage.

Le bordereau de livraison doit mentionner :

- Le numéro de commande ;
- Les références (fournisseur) des fournitures et leur indice ;
- La quantité livrée pour chaque référence.

Sauf avis contraire au bon de commande, le fournisseur doit délivrer un certificat de conformité pour les produits fournis.

TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES ET ACTIONS CORRECTIVES

En cas de détection de non-conformité chez SNDD imputable à un fournisseur, le service qualité émet une Notification de Non-Conformité (NNC) vers le fournisseur pour l'informer de la réclamation.

Le service qualité de la société SNDD précise sur la NNC les dates limites des réponses attendues.

Suivant l'importance de la non-conformité, SNDD précise sur la NNC une demande d'actions correctives. SNDD laisse toute liberté au fournisseur de formaliser ses actions correctives sur un support qui lui est propre, cependant SNDD préconise l'utilisation d'un plan d'actions conforme au format 8D pour éviter au mieux la récurrence du défaut.

Actions immédiates :

- Les articles ou lots présumés non-conformes doivent immédiatement être identifiés et séparés des articles conformes à chaque fois que cela est possible, pour éviter leur utilisation ultérieure, jusqu'à ce qu'une action corrective appropriée ait été décidée.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- Les articles non-conformes doivent être soumis à examen par le personnel désigné par le fournisseur, afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés en l'état ou s'ils doivent être réparés, retouchés, déclassés ou rebutés.
- En fonction de l'importance de la non-conformité, du nombre de pièces en stock et de du besoin de la société SNDD, le fournisseur devra, soit venir effectuer un tri du stock, soit autoriser SNDD à prendre un prestataire de services aux frais du fournisseur ou proposer une solution satisfaisante.

Acceptation sous dérogation :

Les décisions d'utiliser les articles en l'état doivent être accompagnées de dérogations autorisées par SNDD. Les demandes de dérogation sont à rédiger par écrit, et à adresser au Responsable Qualité SNDD. Si le fournisseur ne dispose d'aucun modèle de demande de dérogation, SNDD peut fournir un exemplaire.

Le produit non-conforme ne peut être libéré par le fournisseur qu'après accord écrit de SNDD (retour de la demande de dérogation acceptée par SNDD).

Une copie de la demande de dérogation est jointe au bordereau de livraison, et son numéro est rappelé sur la déclaration de conformité correspondante.

Une étiquette d'identification spécifique doit être apposée sur le contenant afin d'identifier les pièces livrées sous dérogation.

Identification du produit non-conforme :

Tout produit sous dérogation doit être identifié à l'aide d'une étiquette ou par tout autre moyen clairement identifiable. Le fournisseur doit préciser le N° de dérogation fournit par SNDD.

Identification sur emballage :

Les produits nécessitant un traitement d'anomalie (rebutés ou sous dérogation) doivent être conditionnés séparément et dissociés des autres produits.

MAINTENANCE PREVENTIVE ET MAINTENANCE PREDICTIVE

Mettre en place une maintenance préventive et prédictive de préférence à la maintenance corrective pour éviter tout problème qualité ou logistique.

- Prioriser les équipements clé.
- Tenir les enregistrements à disposition de SNDD.
- Prévenir l'ADV en cas de panne risquant d'impacter un délai de livraison.

SUIVI DES PERFORMANCES DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs sont évalués annuellement. Les principaux critères d'évaluation retenus sont :



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- Le respect des délais de livraison accusés.
- Les ruptures de livraison chez SNDD imputables au fournisseur.
- Le nombre de Non-conformités constatées par rapport au nombre de livraisons.

L'évaluation finale est une Lettre A, B, C ou D.

En fonction des résultats obtenus, un plan d'actions peut être demandé aux fournisseurs pour améliorer leurs performances.

CONDITIONNEMENT :

Les produits doivent être conditionnés de telle manière à préserver leur conformité pendant les manutentions, stockage et transports.

Tous les lots doivent être identifiés avec une étiquette portant au minimum les données suivantes : (Bon de livraison).

Le nom du fournisseur

La référence de l'article ou de sa désignation (avec indice et numéro de révision)

N° de lot du fournisseur

La quantité livrée (unités de gestion : quantité unitaire, mètres, kilogrammes ...),

La numéro ou date de fabrication (facultatif).

S'il y a des non-conformités et que celles-ci ont été acceptées par SNDD, un N° de dérogation est accordé par SNDD.

Pour les produits SNDD envoyés en sous-traitance et comportant une étiquette d'identification et de traçabilité, le fournisseur doit conserver cette étiquette sur l'unité de conditionnement de chaque lot.

Chaque livraison doit être parfaitement identifiée et accompagnée d'un certificat de conformité.

Livraison de fournitures à durée de vie limitée

Pour ce type de produit, la date de péremption et la date de fabrication devront être clairement identifiés sur les conditionnements.

Matière première

La traçabilité de la matière première doit être assurée, pour cela elle doit comporter au minimum :

- Désignation et dimension de la matière
- N° de coulée
- Quantité
- Un rapport de contrôle et d'essai type 3.1 selon EN 10204 ou certificat d'analyse matière.



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

Composants sous-traités (usinage)

Le système mis en œuvre par le fournisseur doit permettre :

- De tracer tous les produits fabriqués à partir du même lot de matière première ou du même lot de fabrication
- De retrouver les quantités de produits déclarés non-conformes pour chaque OF ou lot fabriqué.
- De retrouver la documentation séquentielle de la production (enregistrement de fabrication, de contrôle, journaux de fabrication ...) d'un produit donné et d'assurer le lien avec l'OF de fabrication et/la commande de SNDD.

Produits en provenance de traitement thermique ou traitement de surface.

Enregistrements Qualité :

Le fournisseur doit maintenir une gestion efficace et ordonnée de tous les documents propres à son système qualité.

Le système de traçabilité en place doit permettre de présenter sur demande tous les enregistrements qualités prévus au plan de surveillance et apportant la preuve de la conformité du produit livré. L'archivage des données se fera selon la procédure de gestion documentaire du fournisseur pour une durée minimale de 5 ans par défaut.

En cas de durée d'archivage différente pour un produit particulier, la Sté SNDD transmettra les exigences applicables spécifiques.

Modalités particulières applicables aux produits aéronautiques :

Dans le cadre des contrats ou commandes passés entre SNDD, et son fournisseur, le fournisseur s'engage à respecter les exigences suivantes :

- Toute réalisation de prestations entrant dans le cadre des procédés spéciaux, le fournisseur doit s'adresser aux fournisseurs approuvés par le client ou son donneur d'ordre, si cela est exigé.
- Le fournisseur s'engage à informer SNDD de tous changements pouvant intervenir sur le processus de fabrication (moyens, fournisseurs, procédés, localisation de la fabrication, ...).
- Le fournisseur s'engage à donner le droit d'accès à SNDD, ses clients et aux autorités réglementaires aux locaux opportuns de tous les sites, à tout niveau de la chaîne



EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

FICHE N° 58.1
INDICE : A

d'approvisionnement, concernés par la commande et à tous les enregistrements applicables.

Revue du premier article ou FAI (First Article Inspection) (cf. EN 9102)

Dans le cas où la société SNDD demande un FAI, la revue sera réalisée conformément à la norme EN 9102 pour les articles destinés à l'aéronautique ou au spatial.

Le FAI doit être appliqué :

- Sur le premier lot de chaque composant fabriqué pour la première fois par le fournisseur.
- A chaque fois que la méthode ou le procédé de fabrication sont modifiés sur demande de SNDD.
- Une interruption de commande ou de fabrication de plus de 2 ans.

Le FAI d'un composant doit vérifier que 100% des caractéristiques et des paramètres figurant sur les plans ou dans les spécifications associées sont respectés.

SNDD se réserve le droit de participer au FAI en présence de ses clients.

Les composants ayant fait l'objet d'un FAI doivent être fournis comme suit :

Qualification des procédés :

Le fournisseur doit s'assurer que les moyens humains et matériels, ainsi que les procédures correspondantes utilisées pour la mise en œuvre et la qualification des procédés spéciaux permettent bien d'obtenir une qualité répétitive satisfaisant les exigences spécifiées par SNDD.

Ces exigences sont applicables pour tout procédé spécial mis en œuvre par le fournisseur et ses propres sous-traitants.

En cas de procédé sous-traité par le fournisseur, ce dernier doit :

- S'assurer de la qualification initiale du procédé spécial
- Surveiller de façon continue la mise en œuvre du procédé

La sanction de qualification ou requalification périodique est prononcée par le service Qualité après :

- Revue de premier article



**EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX
FOURNISSEURS**

FICHE N° 58.1
INDICE : A

- Qualification du processus de fabrication mettant en œuvre le procédé spécial suite à la réalisation d'un audit processus.

Cas particulier

Dans le cas où un fournisseur détient une accréditation NADCAP en cours de validité d'un procédé spécial mis en œuvre sur les produits SNDD, la qualification peut être prononcée sur la base de la qualification NADCAP.

Documents d'accompagnement à la livraison pour les produits aéronautiques :

Les documents à produire avec la fourniture sont spécifiés à la commande.

Le produit doit être accompagné d'un certificat de conformité suivant la norme NF L00-015 pour chaque BL.

INFORMATION POUR TOUS LES FOURNISSEURS :

Tous les lots livrés dans la Sté SNDD doivent être lavés et sans copeaux.

ACCUSE RECEPTION.

A remettre à l'attention du service qualité SNDD

à l'adresse mail suivante : qualite@dexa-decmos.com

Société:

Nom:

Fonction:

Atteste avoir pris connaissance des « Exigences qualités applicables aux fournisseurs ».



**EXIGENCES QUALITES APPLICABLES AUX
FOURNISSEURS**

FICHE N° 58.1
INDICE : A

Sans réponse de votre part sous un délai de 1 mois, ces exigences seront considérées comme acceptées.

Observations/Ecart:

--

Date: / /

Visa :